

Solidarité : une campagne pour le droit aux vacances

Page 5

Ici ou ailleurs, des activités
pour tous, tout l'été



(actualités) Champs en images



Date d'ouverture de la chasse : 31 mars 2018, et dans chaque quartier de Champs-sur-Marne, les petits Campésiens étaient bien aux rendez-vous pour collecter les œufs en chocolat !



Porte d'embarquement pour...Ailleurs ! Au forum de l'été, les jeunes campésiens ont pu échanger directement sur leurs prochaines vacances avec les responsables des destinations. Les vacances se préparent !



Parce que l'égalité commence par la mixité, à l'occasion du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, la maison commune a accueilli une exposition consacrée à la mixité des métiers.

SOMMAIRE

(édito) 5

(actualités)

Champs en images 2
La ville s'engage pour les droits des femmes 4
Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée septembre 2018 6-7
Opération P'tit déj : la suite 14



(dossier)

Brève présentation de la synthèse du budget primitif de 2018 8-13

(travaux)

Des emplacements pour mieux stationner à Champs-sur-Marne 15-17



(urbanisme)

Ouverture d'une enquête publique 18-19

(environnement)

Des concours de fleurs pour embellir la ville 20

(tribune politique) 21

(infos pratiques) 22-23



Champs-sur-Marne magazine n°232 Mai 2018 - Directeur de la publication : Maud Tallet
Rédaction/Conception/Photos/Illustrations : Service Municipal Communication - Collection privée - Fotolia
Impression : Direct Impression - 26 bis, boulevard de Beaubourg - 77184 Emerainville
Distribution : Le Diffuseur
Service Communication Tél. 01 64 73 48 38

(actualités)

Droits des femmes

La ville s'engage pour les droits des femmes

Le 8 mars 1910, à la deuxième conférence des femmes socialistes de Copenhague, Clara Zetkin proposait la création d'une « journée internationale des femmes ».

Officialisée par les Nations Unies en 1977, cet appel se traduit aujourd'hui, tous les 8 mars de chaque année par une journée qui rappelle qu'il reste encore trop de discriminations et qu'il y a encore du chemin à parcourir pour réaliser dans les faits l'égalité des droits.

Cette année pour réaffirmer l'engagement de la ville dans cette démarche d'égalité et accompagner le mouvement de prise de parole de victimes d'agressions sexuelles, la municipalité a souhaité marquer un peu plus fortement cet anniversaire.

Elle a accueilli à l'Hôtel de Ville une exposition sur la mixité des métiers et lancé un appel dont vous trouverez le texte ci-contre. À l'issue de l'exposition, les visiteurs étaient invités à signer le livre d'or et à s'engager sur cet appel. Parmi les initiatives liées à cet anniversaire, la présentation de la pièce de théâtre « Les scandaleuses » par la compagnie Mots en scène, le 10 mars dernier à la salle Jacques Brel. Elle a mis en scène des figures féministes qui ont fait avancer le droit des femmes. Cette représentation de qualité a rencontré le succès qu'elle méritait. Dans un second temps, l'exposition ainsi que son livre d'or ont tourné dans différents secteurs de la ville bien au-delà du 8 mars. L'appel proposé par la municipalité défend des principes qui sont universels. Il a déjà été signé par de nombreuses personnalités locales. Il reste ouvert à la libre adhésion de chacun tout simplement parce que l'égalité des droits ne se limite pas au 8 mars ! La lutte pour l'égalité des droits est un combat qui ne cesse jamais et se mène toute l'année.

CHAMPS-SUR-MARNE

VILLE DE



Appel pour l'Égalité des droits

Dans le cadre du 8 mars, journée Internationale des droits des femmes

Nous, habitantes et habitants de Champs-sur-Marne, qui partageons des valeurs essentielles de solidarité, de respect de l'autre, d'égalité, souhaitons rappeler combien notre engagement dans la vie locale est aussi un engagement en faveur de l'égalité des droits, et contre les discriminations et les violences faites aux femmes, sous toutes leurs formes.

Nous affirmons notre entière solidarité avec ce combat émancipateur, qui concerne tous les âges, tous les lieux, de l'espace public à la sphère privée, tous les milieux sociaux et professionnels. Nous déclarons apporter notre indéfectible soutien aux femmes qui ont osé rompre le silence, et à toutes celles qui, parce qu'elles sont avant tout victimes, n'ont pas encore revendiqué leur droit à prendre la parole.

Ce combat pour faire entendre une parole trop souvent entravée, c'est aussi celui de la reconnaissance de la place des femmes au sein de la société. Il s'inscrit dans un mouvement historique profond en faveur de l'égalité des droits, un mouvement pleinement de circonstance, pour lequel il reste encore de nombreux obstacles à franchir...

La crise économique impacte particulièrement les femmes en renforçant la précarité, le chômage, en généralisant les bas salaires et les temps partiels imposés, générant ainsi de nouvelles difficultés, notamment en matière d'accès au logement. **Les femmes sont plus touchées par la pauvreté que les hommes.**

Dans ce contexte, à compétences égales, l'écart de salaire entre hommes et femmes (de 20%) fait de l'égalité salariale une douce illusion, et du « travail gratuit » des femmes une évidence. Les carrières professionnelles les plus valorisantes (ingénieurs, grandes écoles) sont trop souvent réservées aux hommes, alors que les femmes se retrouvent sur-représentées dans les métiers des services à la personne, du social, de la santé et de l'éducation.

Les femmes restent trop souvent assignées à des rôles secondaires, tant dans la sphère publique que dans la sphère privée. La répartition des tâches ménagères est encore largement déséquilibrée, les femmes en assumant toujours 80%. L'accès aux postes à responsabilité, dans l'entreprise, dans les institutions, ou encore, dans la sphère politique, demeure très insuffisant.

Il y a 40 ans, des femmes proclamaient haut et fort le droit à disposer librement de leur corps, à une époque où l'avortement était encore illégal, et en témoignant pouvait conduire à l'emprisonnement. Cette conquête formidable que constitue le droit à la contraception et le droit à l'IVG est aujourd'hui de plus en plus remise en cause.

A l'heure où les droits acquis sont fragilisés et menacés, de nouveaux combats émergent. Partout dans le monde, les femmes sont de plus en plus nombreuses à oser prendre la parole pour dénoncer les violences dont elles sont victimes. Depuis l'éclatement de l'affaire de ce sinistre producteur de Hollywood accusé de harcèlement, de viols et d'agressions sexuelles par plus de 100 femmes, les témoignages se multiplient, les masques tombent, la parole se libère.

En France, chaque jour de nouvelles victimes ont le courage de briser le silence. De celles qui meurent anonymement sous les coups de leur compagnon, à la plainte pour viol à l'encontre de tel ou tel dirigeant politique, en passant par les propos sexistes ordinaires entendus sur les lieux de travail ou sur la voie publique, nous mesurons chaque jour avec sidération l'ampleur des violences sociétales, sexistes et sexuelles dans notre société.

Cependant, les condamnations demeurent rares, la parole des victimes est souvent discréditée et l'impunité des agresseurs reste une triste réalité.

A l'occasion de la journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes, nous souhaitons réaffirmer notre engagement en faveur de l'égalité des droits, la liberté pour les femmes de disposer de leur corps, l'accès à l'éducation, au travail, à un salaire et à une retraite égaux. Il est essentiel que les femmes prennent toute leur place dans cet engagement et qu'elles s'y expriment sans se contenter d'être représentées. Nous, habitantes et habitants de Champs-sur-Marne, appelons nos concitoyennes et concitoyens à nous rejoindre, le plus nombreux possible, pour combattre les stéréotypes, les préjugés, les idées-reçues, et toutes les formes de discriminations et de violences, qui visent à remettre en cause ces droits universels.

- Maud TALLET
Maire de Champs-sur-Marne
- Corinne LEGROS-WATERSHOOT
5^{ème} maire adjoint
- Marie SOUBIE-LLADO
Conseillère municipale
- Martine MOREIRA
Membre association Basket Club
- Laurence PEYRAT
Présidente de l'ACLCL
- Annabelle MERLIN
Association La Cagette Campésienne
- Marie LENINAN
Présidente de la MPT Victor Jara
- Gwladys KADI
Membre du CA
du CSC Georges Brassens et
de la MPT Victor Jara
- Roger BIERQUE
Président du CSC Georges Brassens
- Kévin MOUSNY
Association A Coup D'Zick
- Eliane GORAGUER
Membre association Karaté et
body self défense féminine
- Géraldine CLÉMENT
Présidente d'ATRIO
- Anne AUBÉ
Directrice du conservatoire
Lionel Hurtebize
- Laeticia TORRENT
Professeur de SVT,
collège Armand Lanoux
- Patrick et Marie-Elise TORRENT
de l'association MÉDIÉVA
- Miall REBOUL
Enseignante
- Sylviane VEUILLEZ
Infirmière
- Mme LARUE-MORLET
Psychologue Education Nationale
- M. MORLET
Directeur de l'école
élémentaire des Pyramides
- Daniel GUILLAUME
1^{er} maire adjoint
- Michel BOUGLOUAN
3^{ème} maire adjoint
- Lucie KAZARIAN
4^{ème} maire adjoint
- Sauveur RUSSO
6^{ème} maire adjoint
- Mourad HAMMOUDI
7^{ème} maire adjoint
- Micheline DAL FARRA
8^{ème} maire adjoint
- Michèle HURTADO
9^{ème} maire adjoint
- Jean RIBAUDEAU
11^{ème} maire adjoint
- Martine BOMBART
13^{ème} maire adjoint
- Brigitte LECHÈNE
Conseillère municipale
- Christine DESPLAT
Conseillère municipale
- Corine THEPAUT
Conseillère municipale
- Olivier DANIEL
Conseiller municipal
- Alain LECLERC
Conseiller municipal
- Charles GUÉDOU
Conseiller municipal
- Cyrille PARIGOT
Conseiller municipal
- Dominique MOEBS
Conseillère municipale
- Jean-Patrick MARTY
Conseiller municipal
- Chantal JEUNESSE
Conseillère municipale
- Eric BITBOL
Conseiller municipal
- Bernard CHAMPES
Conseiller municipal



Solidarité : une campagne pour le droit aux vacances

Les plus démunis partent de moins en moins.

C'est le constat de trois organisations d'éducation populaire, qui lancent une pétition et un site Internet dédié.

Souffler. Changer d'environnement. Ne rien faire. Croiser de nouveaux visages. Échanger. Prendre le temps. Cette respiration indispensable que constituent les vacances, un adulte sur deux et un enfant sur trois en sont privés en France. Un « constat alarmant, qui s'aggrave », pointent trois organisations d'éducation populaire, Jeunesse au Plein Air (JPA), Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat) et Solidarité laïque, qui ont lancé une campagne pour alerter élus et grand public. Baptisée #Envacances ! celle-ci va prendre la forme d'une vidéo, diffusée via les réseaux sociaux, d'un site Internet dédié (www.droitvacances.fr) et d'une pétition en ligne. « Nous ne pouvons plus accepter les inégalités d'accès aux vacances. Il est temps de reconnaître le départ en vacances comme un véritable enjeu social », proclame le texte, qui va être soumis aux responsables politiques et aux parlementaires. « On les invitera à rendre public leur engagement, en affichant leur soutien à notre campagne, avec leur photo, sur les réseaux sociaux », précise Anne Carayon, directrice générale de JPA.

22 millions de Français ne quittent jamais leur lieu de vie

Mobilisés depuis des années pour les départs des plus démunis, les trois collectifs ont décidé d'unir leurs forces pour alerter sur une exclusion grandissante, mais aussi sur une forme de désengagement politique de ces enjeux. « À l'heure où, dans le discours ambiant, certains présentent les conquêtes sociales comme des « privilèges », il faut rappeler que les vacances constituent un droit, reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, et même par le traité de Lisbonne, indique Roland Biache, le délégué général de Solidarité laïque.

Un droit largement bafoué, montrent, année après année, les études sur le sujet. Vingt-deux millions de Français ne partent jamais en vacances, une privation qui touche d'abord les ménages modestes (50 % des enfants des familles d'ouvriers ne partent pas), les personnes en situation de handicap (33 % en sont privés) ou les jeunes (36 % des 15-24 ans n'y ont pas accès). Pas étonnant dès lors que le fait de pouvoir quitter son lieu de vie habituel soit perçu comme « un luxe » par 64 % des Français, selon un sondage IFOP commandé par JPA, et « une source d'inégalités » (pour 58 %).

Sept propositions concrètes pour inverser la tendance

Pourtant, les bénéfices économiques, sociaux, psychologiques... du départ ne sont plus à démontrer. Levier d'inclusion, de mixité sociale ou d'épanouissement personnel, les vacances constituent aussi un soutien décisif à la parentalité, « parce qu'elles permettent de vivre autrement le temps familial, dégagé des contraintes du quotidien », explique Yann Renault, secrétaire général de Jeunesse en plein air.

C'est notamment le sens de notre engagement auprès de l'association « **Les vacances Solidaires** ».

Maud Tallet
Maire de Champs-sur-Marne

(actualités)

Rentrée scolaire

Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée septembre 2018

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : école

Mercredi : centre de loisirs



« Un décret du 27 juin 2017 avait ouvert la possibilité d'une nouvelle organisation du temps scolaire et donc des temps périscolaires... ».

Lors de la réunion du comité local de suivi du PEDT du 30 mai 2017, la Municipalité avait eu l'occasion de faire connaître sa position pour la rentrée de septembre 2017 : il n'y aurait pas de changement à l'organisation de la semaine scolaire. Une consultation devait avoir lieu. En revanche, la question restait ouverte, un

nécessaire débat dans la communauté éducative, pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Dans le cadre du débat citoyen, de toute évidence, aucune hypothèse d'organisation n'était privilégiée pour septembre 2018. Bien que désormais entré dans les habitudes, le futur fonctionnement des temps scolaires et périscolaires serait lié à la pérennité du co-financement de l'Etat et de la CAF, tout comme il générerait de nouveaux bouleversements dans l'organisation des services municipaux. Dès

le début de la concertation locale, les parents d'élèves avaient été clairement informés : la suppression du Fonds de soutien ou de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs obligerait à envisager la fin de la gratuité des « TAP », car la conception des temps de TAP disparaissent avec le retour à la semaine de 4 jours sans financement de l'Etat ni de la CAF. La journée complète du mercredi redevient un temps de centre de loisirs financé comme tel, avec un tarif calculé sur la base du taux d'effort, et de tous les revenus du foyer.

1. La municipalité étant seule investie du pouvoir de délibération sur le budget communal, elle posait d'emblée comme principe que la solution finalement retenue ne pourrait avoir pour effet une augmentation de la charge financière du temps périscolaire. Si la solution envisagée générait une baisse d'activité (exemple : réduction du nombre d'heures / enfants par la suppression du TAP), la suppression des recettes Etat et CAF nécessiterait de revoir également à la baisse les charges de fonctionnement.

2. La municipalité étant garante de la cohérence éducative sur le territoire de la commune, la solution finalement retenue ne pourrait en aucun cas avoir pour effet d'instaurer des organisations horaires différentes selon l'avis des conseils d'école (exemple : une école sur 4 jours, une autre école sur 4,5 jours).

3. Enfin, la municipalité souhaitait conduire cette démarche de concertation dans un climat d'écoute et de respect de l'ensemble des sensibilités. Les différentes composantes de la communauté éducative, dont font partie les parents, les enseignants ainsi que les services municipaux, acceptaient le principe selon lequel chaque avis exprimé, loin de s'imposer unilatéralement, devait contribuer à part entière à la recherche du meilleur compromis possible.



Rappel des principales étapes

FIN D'ANNÉE 2017

Information dans le journal municipal sur l'organisation de la consultation.

DÉBUT DE L'ANNÉE 2018

Consultation de tous les parents, puis publication des résultats.

FÉVRIER 2018

Conseils d'école extraordinaires, présentation des résultats de la consultation.

MARS 2018

Transmission des résultats de la consultation à l'inspection académique via l'IEN.

AVRIL-MAI-JUIN 2018

Préparation de la rentrée scolaire de septembre 2018.
Publication du « Guide de la rentrée scolaire ».

JUIN 2018

Réunion du comité de suivi du PEDT.
Réunion du Conseil municipal.

Brève présentation de la synthèse du budget primitif de 2018

Le budget de la Commune pour l'exercice 2018 a été soumis au vote du Conseil Municipal, le 9 avril 2018, il comporte en annexe une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » par le Maire.

Le vote du budget est une phase essentielle de la gestion de notre Ville

Il s'agit d'un acte de prévision, qui tient compte du passé mais prend en considération les données conjoncturelles et les perspectives de développement, il s'agit d'un acte juridique, qui se doit de respecter certaines règles soumis à un contrôle par le représentant de l'Etat en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes.

Le projet de budget qui a été proposé intègre les conséquences financières qui résultent de la Loi n°2017-1889 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, qui fixe et insiste sur un objectif majeur « contraindre les collectivités territoriales ».

Sur le plan macro-économique

Le cadrage économique pour 2018 repose sur une prévision du taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) de 1,7%, qui s'appuie sur les facteurs suivants :

- le dynamisme de l'investissement des entreprises,
- la reprise de l'emploi marchand,
- la consommation des ménages en prévision de la reprise du pouvoir d'achat.

Sur le plan financier envers les collectivités territoriales

C'est un mouvement historique qui s'enclenche ; les collectivités devront assumer 13 des 50 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique d'ici à 2022, soit 16%

de l'effort. Pour atteindre cet objectif, l'article 10 du projet de loi de programmation 2018-2022 fixe deux objectifs qui constituent le nouvel Objectif D'Evolution de la Dépense Locale quinquennal (ODEDEL) :

- la croissance des dépenses « réelles » de fonctionnement de l'ensemble des collectivités territoriales fixée à 1,2% /an.
- une nouvelle procédure d'encadrement budgétaire « notion de déficit budgétaire d'investissement pour les collectivités territoriales » alors que les villes votent leur budget en équilibre, la réduction de la dette publique passe par la réduction de l'encours de dettes des collectivités territoriales, entendu, l'amortissement en capital de l'année doit être au moins égal ou supérieur à l'emprunt nouveau réalisé, l'effort de réduction est fixé à 13 milliards, soit un effort financier sans précédent, diviser par deux l'endettement des collectivités d'ici 2022.

Les mesures fiscales

Coefficient d'évaluation des bases fiscales

Un nouveau mode d'évaluation du coefficient d'actualisation, la revalorisation des bases cadastrales 2018 est ainsi égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH), soit 1,24%.

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale.

Un nouveau dégrèvement qui s'ajoute aux exonérations existantes, permettra à environ 80 % des foyers d'être dispensés du paiement de la Taxe d'Habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

Le budget 2018 se caractérise par la traduction comptable des orientations budgétaires

- Préservation d'un service de qualité rendu aux Campésiens,
- maintien de l'investissement à un niveau significatif répondant aux besoins de proximité de la ville,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- maîtrise de la masse salariale,
- maintien des taux de fiscalité ménage au niveau de 2017,
- fixer un potentiel d'emprunt à 1 300 000 euros,
- dégager une capacité d'autofinancement la plus élevée possible.

Enfin ce budget intègre la revalorisation des bases fiscales de 1,2% prévue par le législateur.

Comme depuis plusieurs années, ce document reprend les résultats excédentaires de la gestion 2017 dont l'analyse sera développée lors de la présentation du Compte Administratif, document déjà vérifié et conforme au compte de gestion du comptable.



Le document présenté est établi dans le respect des principes budgétaires et comptables définis par la Loi et intègre l'arrêté interministériel du 18 décembre 2017 qui actualise l'instruction budgétaire et comptable M14 au 1^{er} janvier 2018.

Ces principes sont les suivants :

- **universalité budgétaire :**
l'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble des dépenses,
- **annualité budgétaire :**
le budget autorise les dépenses et les recettes pour une année civile,
- **spécialité budgétaire :**
les dépenses et les recettes ne sont autorisées que pour un objet particulier, classement des crédits ouverts et votés par section/chapitre/article,
- **équilibre budgétaire :**
ce principe oblige la collectivité à voter en équilibre chacune des deux sections du budget – il importe que le remboursement de la dette en capital soit couvert par des ressources propres,
- **sincérité des comptes :**
ce principe suppose que l'ensemble des produits et charges inscrits au budget soit évalué de façon sincère et en équilibre réel.

A l'heure de la rédaction de ce document, nous sommes (toujours) en attente des notifications des dotations suivantes :

- de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),
- du Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),
- du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF),
- de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).

Si nous devons apporter des ajustements, il est proposé qu'ils soient inscrits dans une prochaine Décision Modificative (DM).

En volume global, le Budget Primitif 2018 s'équilibre (en dépenses et en recettes) : à 35 336 585,31 € pour la Section de Fonctionnement, à 9 107 602,24 € pour la Section d'Investissement.

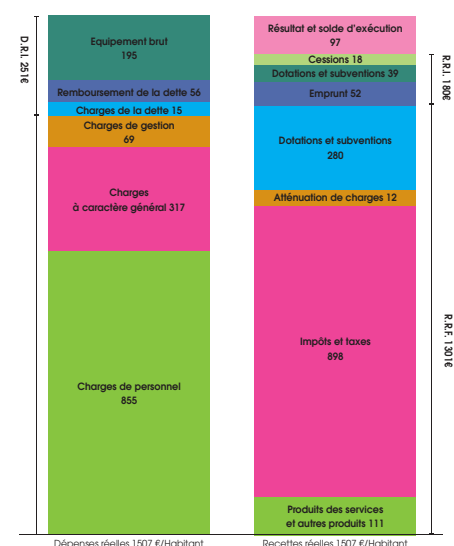
Les équilibres permettent de répondre aux objectifs présentés lors du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) à savoir :

- maintien des services existants utiles à la population,
- meilleure réponse en matière d'accueil de petite enfance,
- maintien d'un niveau d'investissement favorisant le maintien du patrimoine et la baisse des charges d'exploitation,
- maintien des taux de fiscalité locale.

Avant d'analyser en détail le document budgétaire, il a été proposé d'observer la synthèse du budget primitif 2018 en euros par habitant, sachant :

- qu'il s'agit d'un budget unique qui reprend par anticipation l'excédent de clôture de l'exercice 2017,
- que le nombre d'habitants est de 25 263 habitants contre 25 322 habitants en 2017 (59 habitants de moins).

GRAPH 1



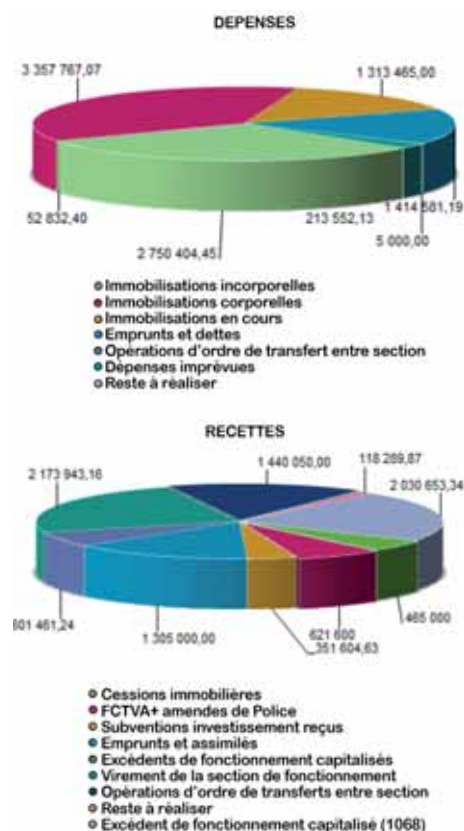
DRI = Dépenses Réelles Investissement
 RRI : Recettes Réelles Investissement
 DRF = Dépenses Réelles Fonctionnement
 RRF : Recettes Réelles Fonctionnement

1 - La section d'investissement

Elle regroupe les dépenses et les recettes qui affectent directement la valeur du patrimoine de la commune ou la modification de sa consistance.

Elle s'équilibre toutes opérations confondues en dépenses et en recettes à 9 107 602,24 euros, restes à réaliser de l'année précédente compris (2 750 404,45 € en dépenses et 118 289,87 € en recettes)
 Le schéma ci-contre illustre la structure de la section d'investissement.

GRAPH 2



1.1 Les recettes d'investissement

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des recettes d'Investissement toutes opérations confondues sur la période de 2017 à 2018 en euros.

TABLEAU 1

Libellé	Budget 2017	Budget 2018
Fonds Propres	1 257 123	1 086 600
Fonds externes	168 289	351 605
Emprunt + dépôts et cautionnement	1 500 000	1 305 000
Recettes d'ordre	2 774 522	3 613 993
Affectation	170 912	2 030 653
Total des recettes	5 870 723	8 387 851

Grâce aux bons résultats de la gestion 2017 et aux efforts sur les dépenses de fonctionnement pour préserver l'épargne, la section d'investissement bénéficie en 2018 de ressources d'autofinancement particulièrement élevées dans un contexte national très défavorable pour les collectivités territoriales.

Ainsi, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 2 173 943,16 € (86 €/habitant) contre 1 319 353 € (52 €/habitant) au budget primitif 2017.

La tenue des résultats permet de limiter le recours à l'emprunt à 1 300 000 euros (51 €/habitant).

(dossier) Budget 2018

Aux recettes d'emprunt s'ajoutent les produits des cessions immobilières dont le programme de vente de deux pavillons permet d'inscrire une recette de 465 000 euros.

Enfin le budget 2018 s'appuie sur :

- 491 600 € de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA),
- 50 000 € d'amendes de Police,
- 130 000 € de taxes d'aménagement,
- contrat Intercommunal de développement 2017-2019,
- reprise en sous œuvre, restaurant scolaire P. Langevin 175 936 €,
- isolation extérieur, ravalement groupe scolaire Nesle 125 668 €.

Le niveau des recettes d'investissement s'établit à 332 € par habitant, contre 233 €/habitant en 2017.

1.2 Les dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des Dépenses réelles d'Investissement toutes opérations confondues sur la période de 2017 et 2018.

TABLEAU 2

Libellé	BP 2017 en €	BP 2018 en €
Immobilisations incorporelles	15 968	52 832
Immobilisations corporelles	1 960 149	3 357 767
Travaux	2 294 000	1 313 465
Dette	1 368 566	1 414 581
Dépenses imprévues	25 000	213 352
Total des recettes	5 663 683	6 352 197

L'année 2018 est marquée par un programme d'investissement particulièrement optimiste, avec trois opérations structurantes pour la commune, dont les programmes prioritaires suivants :

- la réalisation du ravalement, isolation et menuiserie groupe scolaire Nesles 545 000 €,
- la poursuite de la réhabilitation du stade Fontaine aux Coulons (1^{ère} année et 2^{ème} phase) 250 000 €,
- la reprise en sous-œuvre du restaurant scolaire Paul Langevin (2^{ème} phase) 396 000 €.

A ces opérations s'ajoutent :

- Travaux de voirie 984 000 €
 - Rues Erable - Charmilles
 - Aménagement trottoirs et réseaux
- Plantation 30 000 €

- Travaux extérieurs groupes scolaires – équipement sportifs - stades 234 000 €
- Programme éclairage public 445 000 €
 - Travaux neufs et rénovation
 - Réparation des réseaux
- Travaux divers bâtiments 224 000 €
 - Travaux de sécurité
 - Mise aux normes
 - Travaux règlementaires dans les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Mobiliers et matériels 411 210 €
 - Mobiliers ensemble des services
 - Informatique – téléphonie

Vient s'ajouter aux dépenses d'équipements

- le remboursement de la dette en capital au titre de la prise en charge du passé pour un montant de 1 409 581 19 €. C'est une évolution de 55 406 00 € comparé à 2017, conséquence de l'évolution de l'encours de la dette en corrélation avec le dynamisme des investissements réalisés depuis plusieurs années.

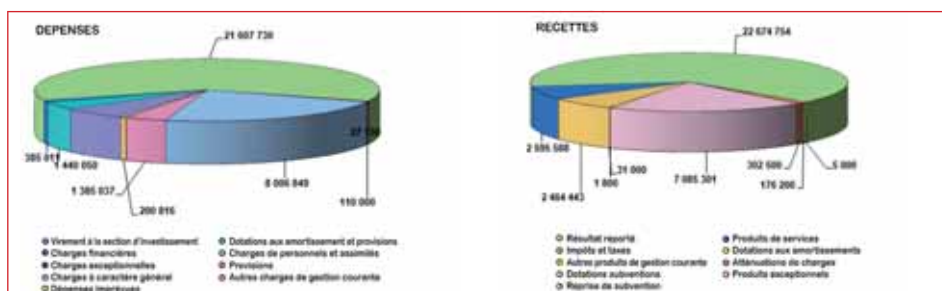
Le niveau des dépenses d'investissement s'établit à 251 € par habitant, contre 224 €/habitant en 2017.

2 - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement des services communaux. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 35 336 585,11 euros.

Le schéma ci-dessous illustre la structure des recettes et dépenses de la section de fonctionnement.

GRAPH 3



2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

L'exercice budgétaire 2018 se fixe pour objectif de poursuivre la trajectoire de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement tenant compte de la nouvelle vague de baisse des dotations et des contraintes législatives citées en introduction.

Les charges réelles de fonctionnement pour 2018 sont en réduction de 0,74% comparé à 2017.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des charges réelles de fonctionnement 2017 - 2018.

TABLEAU 3

Libellé	Budget précédent 2017	Propositions nouvelles 2018
Charge à caractère général	7 468 129,68	8 006 848,61
Charges de personnel et frais assimilés	22 178 703,31	21 607 730,02
Atténuations de produits et autres charges de gestion courante	1 456 797,78	1 385 036,78
Charges financières	413 373,08	385 010,85
Charges exceptionnelles	26 850	27 150
Dotations aux amortissements et provisions	142 000	110 000
Dépenses imprévues	273 131,29	200 815,89
Total des dépenses de gestion courante	31 958 985,14	31 722 592,15

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des dépenses réelles en fonctionnement (charges courantes + charges de la dette) « en euros par habitant ».

GRAPH 4



Chapitre 011 : les charges à caractère général 8 006 848,61 euros Représentent 25,24% de la structure des dépenses réelles de fonctionnement.

En 2018, ce poste tient compte de la reconduction des mesures d'économie prise l'année dernière et de la maîtrise de l'ensemble des enveloppes de dépenses des services.

Une progression de 7,21% sous l'effet d'accroissements naturels qui sont :

- l'augmentation générale des prix,
- la mise en œuvre des actions et projets de la municipalité.

Parmi les nouvelles dépenses :

- le financement d'une location de berceaux auprès d'une crèche associative en année pleine,
- une priorité sur l'entretien du patrimoine et une priorité forte de mise aux normes de sécurité (amiante, qualité de l'air).

Le niveau des charges à caractères générales s'établit à 316,94 € par habitant, contre 295,99 €/habitant en 2017.

Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés 21 607 730,02 euros Représentent 68,11% des charges réelles de fonctionnement. Principal poste des dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel s'inscrivent dans une trajectoire en baisse de -2,57%.

Après une année 2017 marquée par une nette diminution de la masse salariale liée aux activités des services notamment :

- les 17 départs en retraite en 2017,
- le décalage entre le départ de l'agent en retraite et son remplacement,
- pour 2018 c'est sur un effectif prévisionnel de 438 agents sur des emplois permanents titulaires que s'est construit le budget. Se sont les effectifs prévisionnels nécessaires à la réalisation des missions et autant que possible sous statut (forte limitation du recours aux vacataires).

Par ailleurs le budget 2018 prend en charges les évolutions courantes :

- traitement indiciaire des agents selon un tableau de déroulement de carrière (GVT),
- l'augmentation du taux brut du SMIC horaire 9,88 au lieu de 9,76,
- pas d'augmentation de la valeur du point d'indice et blocage du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, (PPCR),
- augmentation de la Contribution Sociale Généralisée de 1,70% compensée partiellement par une indemnité, (CSG).

Le niveau des charges de personnel et frais assimilés s'établit à 855 € par habitant, contre 879 €/habitant en 2017.

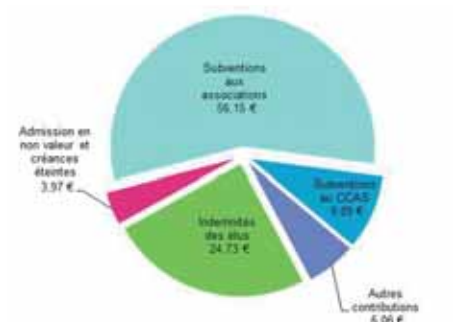
Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante 1 385 036,78 €

Représentent 4,37% des charges réelles de fonctionnement. Ce poste enregistre une baisse de 0,68%, il est composé des indemnités aux élus, des subventions de fonctionnement aux associations et au Centre Communal d'actions Sociales (CCAS), les pertes et créances irrécouvrables.

La diminution s'explique par une diminution du poste admission en non-valeur et créances éteintes.

Le schéma ci-dessous illustre la répartition en pourcentage.

GRAPH 5



Le niveau des autres charges de gestion courante s'établit à 54,82 € par habitant, contre 55,26 €/habitant en 2017.

Chapitre 66 : les charges financières 385 010,85 €

Représentent 1,21% des dépenses réelles de fonctionnement. L'orientation des charges financières est à la baisse, plus particulièrement « les intérêts de la dette réglés à l'échéance » en repli de 7,87%. Cette orientation s'explique à travers les dernières négociations d'emprunts à « taux historiquement bas ».

Le tableau ci-dessous illustre la structure de la dette.

GRAPH 6

Situation au 01/01/2018
Montants en Euro

INFORMATIONS GÉNÉRALES			
Encours		14 648	
Nombre d'emprunts		20	
Taux actuariel		2,89 %	
Marge moyenne		0,14 %	
Durée résiduelle		11 ans 07 mois	
Vie moyenne résiduelle		05 ans 11 mois	

TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	10 703 888,25	73,07	17
CMS 30-1	1 729 248,15	11,81	1
EURBOR12M	1 500 000,00	10,24	1

Le niveau des charges financières s'établit à 15,24 € par habitant, contre 16,38 €/habitant en 2017.

Chapitre 67 : les charges exceptionnelles 27 150 € (0,08% des charges réelles de fonctionnement).

Ce chapitre comprend des crédits pour annulation de titres de recettes sur exercices antérieurs et des crédits pour le paiement de l'inhumation d'indigents.

Le niveau des charges exceptionnelles s'établit à 1,07 € par habitant, contre 1,06 € en 2017.

Chapitre 68 : les dotations aux amortissements et provisions 110 000 € (0,35% des charges réelles de fonctionnement).

En 2018, poursuite de l'inscription des dotations pour provisions pour une meilleure anticipation des risques notamment contentieux et impayés.

Le niveau des dotations aux amortissements et provisions s'établit à 4,35 € par habitant, contre 5,62 € en 2017.

Chapitre 022 : les dépenses imprévues 200 815,89 € (0,63% des dépenses réelles de fonctionnement).

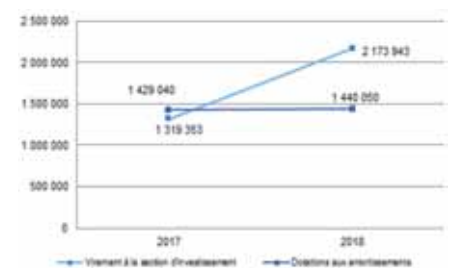
Les dépenses imprévues constituent une dérogation au principe de spécialité budgétaire, puisque les crédits sont employés pour faire face à des dépenses pour lesquelles aucun crédit n'a été réservé (ou un crédit insuffisant).

Le niveau des dépenses imprévues s'établit à 7,95 € par habitant, contre 10,82 € en 2017.

Les opérations d'ordre : pour un montant total de 3 613 993,16 euros, les opérations d'ordre budgétaires comprennent les dotations aux amortissements des immobilisations pour 1 440 050 €, ainsi que le prélèvement au profit de la section d'investissement pour 2 173 943,16 €

Le tableau ci-dessous illustre la structure des opérations d'ordre de la section de fonctionnement.

GRAPH 7



Le niveau des opérations d'ordre s'établit à 143,05 € par habitant, contre 108,92 € en 2017.



2.1 Les recettes de fonctionnement

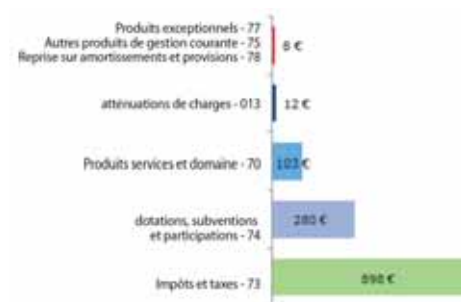
Le financement de la section de fonctionnement est assuré par des ressources régulières (produits d'exploitation du domaine, des subventions, dotations et participations de l'Etat ou d'autres Collectivités, recettes fiscales)

A ce stade de l'élaboration budgétaire, les recettes réelles de fonctionnement connaissent une hausse de 2,88% comparé à 2017 (en euros) :

TABLEAU 4

Libellé	Budget précédent 2017	Propositions nouvelles 2018
Atténuations de charges	299 200	302 500
Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 626 086,30	2 595 587,73
Impôts et taxes	21 615 606	22 674 754
Dotations, subventions et participations	7 124 495,78	7 085 301,07
Autres produits de gestion courante - Produits exceptionnels - Reprise sur provisions	208 050	209 000
Total des recettes réelles de fonctionnement	31 873 438,08	32 867 142,80

GRAPH 8



Les recettes courantes de Fonctionnement proviennent pour 69,05% (67,82% en 2017) des impôts et taxes, pour 21,58% (22,35% en 2017) des dotations et participations, les autres recettes (tarifs, produits du domaine et autres) représentent 9,37% (9,88% en 2017).

Les recettes de l'exercice toutes opérations confondues sont en évolution de +3,10% hors reprise des résultats de la gestion 2017.

CHAPITRE 013 : les atténuations de charges 302 500 €

Ce poste enregistre majoritairement les indemnités de remboursement sur les rémunérations du personnel (0,92% de la structure des recettes réelles de fonctionnement).

Le niveau des atténuations de charges s'établit à 11,97€ par habitant, contre 11,85€ en 2017.

CHAPITRE 70 : les produits des services, du domaine et ventes diverses 2 595 587,73 € (7,89% de la structure des recettes réelles de fonctionnement).

Ce poste enregistre essentiellement les participations des usagers pour les services de restauration scolaire, de loisirs, culturels, sociaux et péri scolaires, les redevances du domaine public et les droits de place.

Ce poste est toujours difficile à appréhender avec certitude. Il fait l'objet d'un suivi particulier tout au long de l'année afin

qu'éventuellement une décision modificative vous soit proposée le moment venu.

Le niveau des produits des services s'établit à 102,74 € par habitant, contre 104 € en 2017.

CHAPITRE 73 : Impôts et taxes 22 674 754 € Représente 68,99% des recettes réelles de fonctionnement, en évolution de 4,898% comparé à 2017.

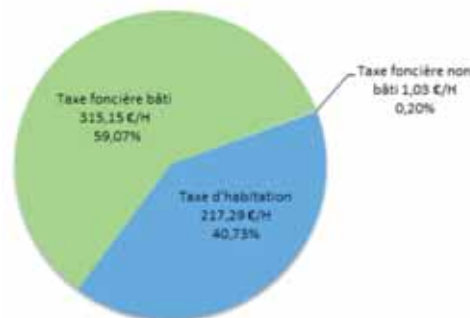
Le budget 2018 prévoit un montant de 22 674 754 € qui retrace les recettes liées aux impositions directes et indirectes et notamment :

- les taxes ménages (foncier bâti – taxe d'habitation – foncier non bâti) 13 477 652 €, représentent 59,44% du chapitre,
- le produit de la fiscalité locale prend en compte la revalorisation des bases cadastrales connues au 31 décembre 2017 pour 1,24%.



Le graphique ci-dessous illustre le produit prévisionnel des contributions directes en euro par habitant.

GRAPH 9



Le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 13 477 652 € et m'amène à vous proposer la reconduction des taux de fiscalité 2017 :

- taxe d'habitation : 17,95%
- taxe foncière bâti : 29,50%
- taxe foncière non bâti : 92,75%

Le niveau des impôts et taxes s'établit à 533,49 € par habitant, contre 524,94 € en 2017.

L'attribution de compensation : 7 067 365 €.

Représente 31,16% du chapitre impôts et taxes versés par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, en attente de notification officielle. Le montant proposé est égal au montant de 2017 avec une augmentation des charges transférées (compétence Incendie).

Le niveau de l'attribution de compensation s'établit à 279,75 € par habitant, contre 278 € en 2017.

La taxe sur les droits de mutation : 800 000 €

Représente 2,43% du chapitre impôts et taxes en augmentation de 25% comparée à 2017.

La taxe est perçue par la commune sur toutes les mutations à titre onéreux qui interviennent sur son territoire – La taxe est obligatoire, c'est une recette au caractère particulièrement imprévisible qui doit être appréciée avec prudence. Le dynamisme constaté explique le montant proposé sur ce réalisé 2017.

Le niveau de la taxe sur les droits de mutations s'établit à 31,66 € par habitant, contre 23,77 € en 2017.

La taxe sur l'électricité : 390 000 €

Représente 1,18% du chapitre impôts et taxes. Cette taxe est liée à la consommation finale d'électricité des usagers, donc difficilement maîtrisable, cela nous amène à appliquer le principe de prudence. Le montant correspond au réalisé de 2017.

Le niveau de la taxe sur l'électricité s'établit à 15,43 € par habitant, contre 13,87 € en 2017.

Fonds de Solidarité Région Ile de France :

497 146 €

Représente 2,20% du chapitre impôts et taxes. A l'heure de la rédaction de ce document le montant n'est pas notifié, les modalités de péréquation mise en place en 2017 pour cette dotation incitent à la prudence par l'inscription d'une réduction de 50% du montant alloué en 2017.

Le niveau du Fonds de Solidarité Région Ile de France s'établit à 19,68 € par habitant.

CHAPITRE 74 : Dotations subventions et participations 7 085 301,07 € (21,55% de la structure des recettes réelles de fonctionnement).

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Pour la ville de Champs-sur-Marne, la Dotation Globale de Fonctionnement est composée de la Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Après 4 années de diminutions successives, la dotation globale de fonctionnement est stabilisée par rapport à 2017 selon la Loi de finances 2018, en effet, il est mis fin au prélèvement au titre de la contribution au Redressement des Finances Publiques (R.F.P.). Pour autant, l'arrêt de la baisse de la dotation ne signifie pas que la ville percevra en 2018 le montant de 2017. En effet, notre commune connaîtra une baisse du montant de la dotation forfaitaire liée aux règles de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement, notamment l'écrêtement qui s'applique aux communes qui ont un potentiel fiscal/habitant supérieur ou égal à 0,75% du potentiel fiscal moyen/habitant.

Le tableau ci-dessous illustre la Dotation Forfaitaire (DF) entre 2014 /2018

TABLEAU 5

	2014	2015	2016	2017	2018 prévisionnel
Dotation forfaitaire de référence		5 656 711	4 870 498	4 087 277	3 616 675
Ecrêtement		-169 654	-146 115	-185 868	-191 335
- Contribution R.F.P.	254 826	631 736	664 195	308 004	0
=Dotation forfaitaire	5 655 134	4 870 498	4 087 277	3 616 675	3 425 340
Info : Contribution R.F.F. 2014-2017	254 826	886 562	1 550 757	1 850 771	0

Entre 2014 et 2018, c'est une baisse de 39,42% qui pourrait être constatée pour la ville soit 2 229 794 euros.

Le niveau de la dotation forfaitaire s'établit à 135,58 € par habitant, contre 142,83 € en 2017.

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSUCS) 940 000 €

Notre estimation nous amène à reconduire le montant de 2017. Elle représente 13,29% des dotations, subventions et participations. La DSUCS est destinée à contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes supportant des charges particulières au regard des besoins de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes.

Le niveau de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale s'établit à 37,20 € par habitant, contre 30,50 € en 2017

CHAPITRE 75 : les autres produits de gestion courante 176 200 € (0,54% de la structure des recettes réelles de fonctionnement).

Ce poste enregistre principalement l'encaissement des locations immobilières, les droits de voirie, les remboursements de sinistres et les produits exceptionnels, s'ajoute le remboursement des charges par les gardiens logés (eau - électricité - gaz - téléphone).

Le niveau des autres produits de gestion courante s'établit à 6,97 € par habitant, contre 8,17 € en 2017.



Opération p'tit Déj : la suite

Lorsqu'on demande aux enfants s'ils connaissent les céréales, il faut s'attendre le plus souvent à une réponse tournant autour du petit-déjeuner avec des préparations plus ou moins sucrées, plutôt plus d'ailleurs, plutôt trop même... Mais le mot « céréales » désigne en réalité simplement des plantes à graines et il en existe une grande variété sur terre. Toute l'année, à chaque repas, elles nous sont nécessaires.

A la base de notre alimentation, les grandes civilisations se sont créées autour des céréales : la Chine avec le riz, en Amérique du Sud avec le maïs, en Afrique avec le mil ou encore en Europe avec le blé. Aujourd'hui, les cinq céréales les plus cultivées dans le monde sont dans l'ordre le maïs, le blé, le riz, l'orge et le sorgho.

Les céréales sont riches en glucides lents et en fibres ; elles sont une excellente source d'énergie. Apportant fibres et énergie, les céréales, de la famille des graminées font partie des aliments essentiels à notre organisme. Elles peuvent d'ailleurs être consommées sous différentes formes, qu'elles soient ou non transformées en farines ou présentées au plus originel, le « complet » grâce au pain, aux pâtes, à la semoule... On peut aussi en profiter sous forme de biscuits, de barres céréalières ou encore de biscottes.

Le blé tendre, qui constitue à lui seul près de la moitié de la production céréalière française, sert à faire le pain, les biscuits, les viennoiseries alors que le blé dur sera concassé en semoule, qui mélangée à l'eau deviendra pâtes. A la fin chaque année sont produites 95 000 tonnes de semoule et 235 000 tonnes de pâtes. Ou pourquoi pas profiter du blé sous forme de galettes bretonnes, de tortillas mexicaines,



de boullghour oriental ou de seitan japonais ? Il se présente sous tant de forme qu'il trouve facilement sa place à table.

Le maïs, céréale la plus cultivée au monde et le riz, la plus consommée, complètent le palmarès de nos repas. On note aussi le retour de quelques blés anciens, mieux adaptés aux sols et à notre digestion. Ainsi, les allergies et les intolérances au gluten seraient moins fréquentes et moins violentes avec les farines anciennes.

Il n'en reste pas moins que riches en glucides, fibres alimentaires, protéines, vitamines, minéraux et oligo-éléments, les céréales assurent le quart de nos apports énergétiques journaliers et contribuent à notre équilibre alimentaire. De façon générale, une alimentation riche en fibres,

en plus de faciliter le transit intestinal, peut aussi contribuer sur le long terme à la prévention des maladies cardiovasculaires, au contrôle du diabète de type 2 (sucres lents) et serait associée à un plus faible risque de cancer du côlon. Cependant elles ne contiennent pas un acide aminé essentiel, la lysine ; il faut donc les consommer avec des produits laitiers, de la viande, du poisson ou encore des œufs. D'autres associations sont intéressantes comme celles entre les céréales et les légumineuses qui en contiennent aussi (riz/ lentilles, couscous/ pois chiches, maïs/haricots). Finalement un apport élevé en fibres à chaque repas apporte une plus grande sensation de satiété et éviterait bien des grignotages. Bon appétit !

Des emplacements pour mieux stationner à Champs-sur-Marne

La municipalité a décidé de mettre en place une politique de stationnement simple et transparente par la matérialisation des emplacements autorisés. Objectif : faciliter le partage et l'usage des espaces publics.

Des comportements à risque

Le stationnement lorsqu'il est anarchique ou simplement inadapté est **une source de risques**. Ils sont définis dans le Code de la route et sont innombrables : stationnement à cheval sur le trottoir ; stationnement sur les passages piétons, devant des bateaux, devant des feux ou des signalisations routières, au niveau des intersections de route, des virages ou au sommet de côtes... Les arrêts également, **même lorsqu'ils se veulent brefs**, peuvent constituer des dangers : arrêt en double file,

sur des places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou en « warning » n'importe où devant... les écoles. Les pires génèrent de **l'insécurité pour les piétons** ou les autres véhicules obligés alors de déboîter, d'emprunter des espaces qui ne leur sont pas réservés... Les moins graves peuvent néanmoins altérer la fluidité du trafic, où ce qui est plus fréquents, empêcher les bus et les camions de passer. Qui n'a pas été coincé derrière un bus qui n'arrivait pas à passer en raison d'un véhicule mal garé ?



Mauvais stationnement : exemples

- Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.
- Sur les voies vertes, les bandes et pistes cyclables ainsi qu'en bordure des bandes cyclables.
- Entre le bord de la chaussée et une ligne continue lorsque la largeur de la voie restant libre entre cette ligne et le véhicule ne permet pas à un autre véhicule de circuler sans franchir ou chevaucher la ligne.
- À proximité des signaux lumineux de circulation ou des panneaux de signalisation, à des emplacements tels que ceux-ci peuvent être masqués à la vue des usagers.
- Sur les emplacements où le véhicule empêche soit l'accès à un autre véhicule à l'arrêt ou en stationnement, soit le dégagement de ce dernier.
- Devant les entrées carrossables des immeubles riverains.
- En double file, sauf en ce qui concerne les cycles à deux roues, les cyclomoteurs à deux roues et les motocyclettes sans side-car.

(travaux) Stationnement en ville

Champs sur Marne n'est pas épargnée par ces **incivilités qui peuvent parfois «devenir des infractions»**. Le stationnement sur les trottoirs ou à cheval sur les trottoirs a tendance à croître significativement. Il y a parfois un effet de mimétisme. Un automobiliste se gare mal à un endroit et les autres enchaînent. Comme partout, des arrêts sauvages se constatent devant les écoles ou sur des bateaux, en double file voire carrément sur la chaussée au motif d'une dépose ou d'une course rapide mais qui tiennent peu compte des autres véhicules, de la circulation, de la sécurité des personnes à commencer par celle des enfants.

Vers un usage équilibré

L'ambition de la signalisation que la ville va mettre en place, c'est d'aller vers un meilleur partage de la voie publique, de favoriser une utilisation raisonnée et raisonnable qui respecte toutes les usagères et tous les usagers (piétons, cyclistes, cyclomoteurs et automobilistes) et qui n'empêche pas la fluidité du trafic. Il ne s'agit pas de pénaliser une catégorie d'usagers ou de mettre en œuvre une quelconque démarche de répression. **Il s'agit d'une application pleine et entière du code de la route** qui prévoit des règles à respecter par tous.

L'initiative ne fait que poursuivre une campagne d'information et de sensibilisation déjà engagée depuis un certain temps sur le sujet. Une campagne à laquelle même les enfants des écoles de Champs-sur-Marne ont participé.

Le choix de la «matérialisation au sol», c'est de ne pas laisser la place à l'interprétation. Les infractions au stationnement quand elles surviendront se feront en pleine connaissance de cause. Les contrevenants prendront le risque en conscience de la verbalisation. L'ambition de cette démarche, c'est donc de **faire appel au civisme des Campésiens.**

Le travail des services techniques

Concrètement, les services techniques vont entreprendre sur tout le territoire de la commune **l'identification des espaces de stationnement disponibles non matérialisés.** Ils vont faire le tour des voies publiques une par une et lorsqu'il n'y aura pas de matérialisation, **là où un emplace-**



ment est possible, ils feront procéder à un marquage au sol. Ils ne chercheront pas à supprimer des places mais à **indiquer clairement et sans ambiguïté où l'on peut se garer.** Naturellement, il n'y aura pas de traçage uniforme. Ils seront adaptés à la géométrie de la rue et toutes les configurations sont possibles. Dans certains cas, les places pourront être pleinement sur le trottoir, parfois à cheval sur le trottoir, parfois en quinconce, dans d'autres, pleinement sur la chaussée, etc. Leur point commun, c'est qu'elles seront toujours tracées au sol. Sachant les difficultés à stationner dans certains secteurs, **l'aménagement urbain n'empiètera pas sur le stationnement possible et la rotation des véhicules sera favorisée.** Aller vers un stationnement urbain simple et clair, respectueux de tous. **En dehors du marquage, il sera tout simplement interdit de stationner.**

Voir ci-contre les exemples de stationnement envisagés

- Sur plein trottoir.
- À cheval trottoir/chaussée unilatérale.
- À cheval trottoir/chaussée bilatérale.
- À cheval trottoir/chaussée bilatérale en quinconce.

- Sur chaussée unilatérale.
- Sur chaussée bilatérale en quinconce.

Une partie de ce programme est déjà effectuée puisque des rues sont déjà marquées. Il reste néanmoins des secteurs à couvrir comme le quartier en lotissement des Bords de Marne. **L'objectif est à terme de matérialiser l'ensemble du territoire de la ville.**

Une mise en œuvre pour septembre 2018

Le travail de repérage est en cours. Une société sera chargée d'effectuer les marquages. Dès que le traçage d'une voie sera achevé, l'application de la réglementation sera immédiate. **Les agents de sécurité de la voie publique (ASVP) pourront verbaliser tout véhicule garé en dehors des emplacements.** Naturellement, l'information préalable sera fournie aux usagers. La campagne de sensibilisation continue. **Le calendrier des travaux prévoit que l'ensemble de la ville ait des espaces de stationnement parfaitement identifiables pour la rentrée de septembre 2018.**

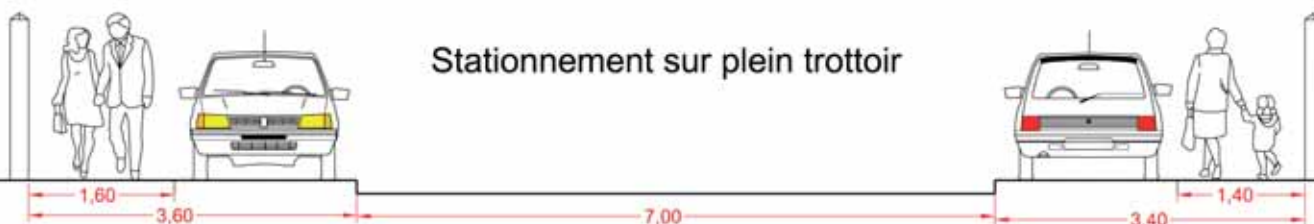
Un signal fort pour un usage apaisé et un partage équilibré de l'espace public.

Stationnement à cheval trottoir / chaussée unilatérale



Ex : Rue des Pinsons

Stationnement sur plein trottoir



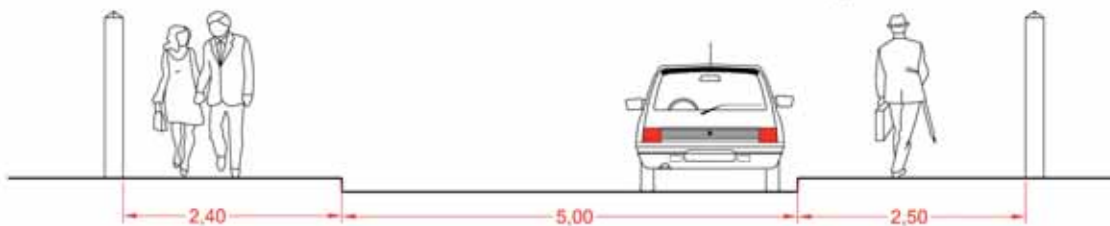
Ex : Rue de Chelles

Stationnement à cheval trottoir / chaussée bilatérale



Ex : Rue de Auguste Vallaud

Stationnement sur chaussée bilatérale en quinconce



Ex : Rue des Roseaux

Ouverture d'une enquête publique


La Municipalité va ouvrir une enquête publique pour quelques modifications de son Plan Local d'Urbanisme.

Elle se déroulera en mairie du 22 mai au 22 juin 2018.

Toutes les communes sont tenues d'adopter un PLU (Plan local d'Urbanisme). À Champs-sur-Marne, c'est chose faite puisqu'il a été adopté l'an dernier, le 27 février 2017. Le dossier est d'ailleurs disponible et consultable sur le site de la ville. La ville a entrepris de modifier légèrement son PLU, ce qui entraîne, conformément à la loi, l'ouverture d'une enquête publique. L'objectif de ces modifications est de mieux correspondre au Projet d'Aménagement et de Développement Durable et d'éclaircir certains points d'interprétation. Dans les faits, quelques points sont modifiés pour renforcer les règles concernant les espaces végétalisés, protéger le tissu pavillonnaire, créer des emplacements qui permettent d'élargir des voiries, etc. La loi impose aux communes des quotas de constructions obligatoires dans les années qui viennent, autrement dit une densification démographique. L'intérêt de notre commune est donc d'adapter au mieux les dispositions qui vont régir l'urbanisme à venir et de les adopter afin qu'elles s'imposent aux promoteurs et aux aménageurs. Naturellement, cette consultation respecte rigoureusement les dispositions en vigueur.

Le dossier des modifications est ouvert au public et consultable de différentes manières (voir l'encadré ci-contre). Cette enquête publique aura pour but de recueillir votre avis et de les consigner. Les observations, les propositions et contre-propositions pourront être déposées sur le registre d'enquête prévue à cet effet pendant toute la durée de l'enquête. On pourra même adresser ses commentaires par voie électronique ou par voie postale à la mairie. À cet effet, un commissaire-

VILLE DE CHAMPS-SUR-MARNE



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Champs-sur-Marne

En exécution de l'arrêté n°DG-2018-052 du 18 avril 2018, de Mme le Maire de la commune de Champs-sur-Marne, il sera procédé à l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du code de l'environnement.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Champs-sur-Marne du :

MARDI 22 MAI 2018 À 8H30 AU VENDREDI 22 JUIN 2018 À 17H45 INCLUS.

Conformément à la décision du Tribunal Administratif de Melun en date du 10 avril 2018, Monsieur Patrice TRINQUET procédera à ladite enquête publique, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Champs-sur-Marne pour recevoir ses observations aux lieux, dates et heures indiqués ci-dessous :

Mardi 22 mai 2018 de 9h00 à 12h00
Samedi 26 mai 2018 de 9h00 à 12h00
Vendredi 22 juin 2018 de 14h00 à 17h45

Un dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :
A la Mairie - Accueil - Rez-de-chaussée située mail Jean Ferrat à CHAMPS-SUR-MARNE (77 420),
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45, et le samedi de 9h00 à 12h00
et sur le site internet de la commune www.ville-champssurmarne.fr.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Champs-sur-Marne.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet pendant toute la durée de l'enquête, suivant les jours et heures d'ouverture au public de la mairie, ou les adresser par écrit soit par voie électronique à l'adresse « cepatrice.trinquet@gmail.com » ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Champs-sur-Marne
Le Commissaire Enquêteur
Enquête publique sur la modification n°1 du PLU
Mail Jean Ferrat
77420 CHAMPS-SUR-MARNE

L'ensemble des observations et propositions seront accessibles sur le site internet de la commune :
www.ville-champssurmarne.fr.

Des informations pourront être demandées auprès de Madame Maud TALLET - Maire -, de Monsieur Thierry BABEC - Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme - ou de Madame Audrey PIGOIS - Responsable du service municipal Urbanisme de la mairie par téléphone au 01.64.73.48.48, par fax au 01.64.73.48.12, ou par mél à « courrier@ville-champssurmarne.fr » ;

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pendant un an en mairie de Champs-sur-Marne et sur le site internet de la commune « www.ville-champssurmarne.fr ». Toute personne intéressée pourra en obtenir communication dans les conditions prévues par le titre 1 de la loi du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs.

À l'issue de l'enquête publique, la modification n°1 du PLU., éventuellement modifiée pour tenir compte des avis recueillis et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.



enquêteur sera désigné et il aura également la responsabilité de rédiger le rapport d'enquête publique. L'enquête publique se déroulera du 22 mai au 22 juin 2018. Le commissaire-enquêteur sera présent lui-même à trois reprises pour accueillir le public et recevoir directement vos avis :

- le 22 mai de 9h à 12h ;
- le 26 mai de 9h à 12h ;
- le 22 juin de 14h à 17h45.

A l'issue de l'enquête, il rédigera donc un rapport avec des conclusions motivées en tenant compte des avis qui seront exprimés.

Des personnes publiques associées comme la Préfecture ou le département seront également consultées.

Le rapport du commissaire-enquêteur, une fois rédigé, sera lui aussi à la disposition du public pour ceux qui souhaiteraient le consulter et ce, pendant un an sur le site de la ville www.ville-champs-surmarne.fr. Et enfin, le Conseil municipal délibérera pour approuver les propositions de modifications définitives. La pression opérée par les promoteurs impose à la ville de prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver le cadre de vie des Champésiens.

Durée de l'enquête publique en mairie de Champs-sur-Marne :
du mardi 22 mai 2018 à 8h30
au vendredi 22 juin à 17h45.

Pour consulter le dossier d'enquête publique en mairie :
accueil au rez-de-chaussée
situé mail Jean Ferrat
à Champs-sur-Marne
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45 ;
le samedi de 9h à 12h.

Pour consulter le dossier sur le site Internet de la commune :
www.ville-champssurmarne.fr

Pour s'adresser directement au commissaire-enquêteur en mairie :

- le mardi 22 mai 2018
de 9h à 12h ;
- le samedi 26 mai 2018
de 9h à 12h ;
- le vendredi 22 juin 2018
de 14h à 17h45.

Pour adresser des observations par écrit :

Mairie de Champs-sur-Marne
Le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique sur
la modification n°1 du PLU
Mail Jean Ferrat
77420 Champs-sur-Marne

Pour adresser ses observations par voie électronique :
cepatrice.trinquet@gmail.com

Pour consulter le rapport du commissaire-enquêteur sur Internet :
www.ville-champssurmarne.fr

Des concours de fleurs pour embellir la ville



Comme tous les ans, Champs-sur-Marne s'inscrit au concours départemental des villes et des villages fleuris pour rendre la ville plus agréable à vivre.

Tout commence par les candidatures. Elles doivent proposer une mise en valeur florale de leurs espaces visibles. Le concours est ouvert à plusieurs catégories : « **Les maisons et jardins** » naturellement mais l'habitat collectif n'est pas exclu puisque « **Les balcons** » et « **Les résidences** », peuvent concourir ainsi que « **Les écoles** », « **Les maisons de retraite** ». Ensuite, un jury informel composé d'élus, responsables du service des espaces verts et d'habitants effectue un circuit dans la ville pour faire le tour des candidats et évaluer leur travail de composition. Une cérémonie de remise des prix est organisée, généralement en décembre. Une

composition florale est maintenant attribuée, une composition naturellement plus importante pour les vainqueurs et que chacun pourra replanter s'il le souhaite. Mais au-delà, les vainqueurs seront sélectionnés pour concourir au plan départemental. Un autre jury, constitué à cet échelon, effectuera également une visite sur place pour juger à son tour de la qualité des embellissements primés par la ville et le cas échéant, les récompenser parmi l'ensemble des concurrents du département.

Néanmoins, il ne faut pas confondre, ce concours annuel avec le concours régio-

nal qui labellise le travail de la collectivité elle-même. Ce concours a lieu tous les trois ans et évalue le travail mené sur les espaces verts et floraux de l'ensemble du territoire de la ville. Il attribue aux villes candidates selon la qualité de leur aménagement une, deux ou trois fleurs. La ville de Champs-sur-Marne a obtenu sa troisième fleur en 2014 et va la remettre en jeu cette année avec l'objectif avoué de la conserver. La commune s'inscrit par ces diverses initiatives dans des dispositifs ayant clairement pour ambition de favoriser durablement l'embellissement de la ville, de préserver le cadre de vie et le bien être des habitants.

Concours "Champs ville fleurie" 2018

Bulletin d'inscription à retourner impérativement avant le **VENDREDI 1^{er} JUIN 2018** en mairie au service développement économique.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Étage* :
Téléphone :

■ S'inscrit au concours dans la catégorie

- Maison/Jardin fleuri Balcon fleuri*
 Cité fleurie Ecole fleurie Maison de retraite

■ Désire faire partie du jury

- Oui Non

Les notes attribuées par le jury sont basées sur des critères très précis, établis par le Conseil départemental de Seine-et-Marne, notamment sur la répartition des fleurs, leurs variétés, l'harmonie, la propreté.

ECONOMIE D'EAU

(Les éco-gestes)

Gestion de l'arrosage :

- arrosage le soir ou le matin Oui Non
- utilisation de systèmes d'économiseurs d'eau (goutte à goutte, micro aspersion, paillage, plantes couvre sol, ...) Oui Non
- récupération de l'eau de pluie Oui Non

Implantation dans des endroits ombragés et/ou abrités de massifs et de plantes annuelles et biennuelles Oui Non

CHOIX DES ESPECES

- Préférence pour les espèces de plantes vivaces ou de haies indigènes, moins consommatrices d'eau Oui Non
- Utilisation de plantes rustiques, de type non "envahissantes" Oui Non
- Utilisation de graminées pour combler les espaces vides Oui Non

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT LORS DU DESHERBAGE

- "Couverture" du sol pour éviter d'avoir à désherber : Oui Non
- couvert végétal (plantes vivaces, couvre sol, graminées, ...) Oui Non
 - couvert organique (paillage) Oui Non
- Préférence pour des techniques manuelles (comme binage) ou thermique plutôt que le recours aux produits chimiques Oui Non

* ATTENTION

Les décors floraux doivent être visibles de la rue, les membres du jury ne devant pas pénétrer à l'intérieur des propriétés.

GRUPE ÉLUS COMMUNISTES ET CITOYENS

Syrie : Trump, Macron et May ne pensent guère à la paix

Emmanuel Macron, Donald Trump et Theresa May ont mené samedi 14 avril, avant l'aube des frappes militaires coordonnées en Syrie. États-Unis, France et Grande-Bretagne, dont la stratégie en Syrie a échoué, tentent, à travers les bombardements et les accusations d'utilisation d'armes chimiques, de rebattre les cartes pour jouer un rôle.

À 4 heures du matin, le 14 avril, un tweet d'Emmanuel Macron relaie le communiqué qu'il vient de publier et dans lequel il annonce que «le samedi 7 avril 2018, à Douma, des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés à l'arme chimique, en totale violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies». Pour le président français, qu'il faut croire sur parole, «les faits et la responsabilité du régime syrien ne font aucun doute. La ligne rouge fixée par la France en mai 2017 a été franchie. (J') ai donc ordonné aux forces armées françaises d'intervenir cette nuit, dans le cadre d'une opération internationale (...) et dirigée contre l'arsenal chimique clandestin du régime syrien».

Le ton se veut grave, de celui qu'affectionnent les dirigeants qui posent un regard paternaliste sur les souffrances des peuples. Une fois de plus, Emmanuel Macron, comme ses prédécesseurs, évacue toute explication politique dans cette intervention militaire qui, en plus d'ébranler le Moyen-Orient, engage la planète tout entière dans une atmosphère de guerre mondiale aux conséquences imprévisibles. Il ne s'agirait donc que de justice, que de protection humanitaire. La sainte Trinité – États-Unis, France, Grande-Bretagne – vient punir. Et si, en réalité, les motivations étaient moins pures, plus alimentées par des considérations géopolitiques ?

GRUPE DES ÉLUS SOCIALISTES

Ensemble contre le report du projet du Grand Paris Express

En février, le gouvernement a annoncé des reports de calendrier ainsi que des modifications concernant le projet du Grand Paris Express. L'ensemble de la ligne 16 reliant Saint-Denis-Pleyel à Champs-sur-Marne ne devrait être opérationnelle qu'en 2030 au lieu de 2023. La prolongation de la ligne 11 qui devait relier Châtelet les Halles, Rosny-sous-Bois et Champs-sur-Marne a disparu.

Ces décisions politiques, qui se font en défaveur de la Seine-et-Marne, montrent l'incapacité de ce gouvernement d'une part à assurer la continuité de l'Etat sur des sujets majeurs et d'autre part à relever l'enjeu très important des transports en Ile de France. Notons également que ces arbitrages se font sous des prétextes financiers et techniques, alors que depuis des années les Franciliens et donc les Seine-et-Marnais et Campésiens paient une taxe pour la réalisation de ce projet.

Que fait notre députée ? Elle communique sur son action en circonscription et sa mobilisation sur les dossiers locaux. Mais elle ne doit pas rester en retrait sur le Grand Paris Express en se cachant derrière les décisions gouvernementales. Elle doit aujourd'hui agir aux côtés des élus locaux pour défendre les intérêts des habitants. Ce projet qui n'est pas qu'une simple gare, mais un moyen notamment d'améliorer le quotidien des Franciliens et donc des Campésiens, doit permettre la construction de nouveaux logements et aider au développement économique de notre circonscription.

Les élus socialistes sont sensibilisés sur ce projet du Grand Paris Express et nous continuerons à vous alerter sur un sujet pour lequel nous devons tous être mobilisés.

O. Daniel, T. Babec, S. Delestaing, J. Gobert, C. Guédou, C. Kastelyn, L. Kazarian, S. Russo, S. Sarr, C. Thépaut

GRUPE EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

TEXTE NON PARVENU

Alain Leclerc, Martine Bombart

GRUPE CHAMPS TOUS ENSEMBLE

Mai 2018

Certains voudraient célébrer mai 68 voire même en faire une reconstitution.

Ceci-dit, ici les gens ont d'autres préoccupations comme le pouvoir d'achat, la sécurité, la fiscalité, la santé, les transports, le Grand Paris Express, l'effort fiscal à venir pour reprendre la dette de la SNCF ou compenser la taxe d'habitation etc. Ce sont aussi des sujets concrets que les membres d'associations et autres acteurs de la vie locale évoquent avec nous. Ainsi, il est clair que les commerçants qui font vivre le Centre-Ville et les autres quartiers doivent être soutenus et nous militons notamment pour une Union des commerçants, des facilités de stationnement, un marché et le développement d'initiatives attractives, une concurrence loyale avec les grandes surfaces etc.

Cela correspond à notre vision d'une société stable qui est fondée sur les Lois. Rien ne nous est plus étranger que le slogan libertaire « Il est interdit d'interdire » devenu celui de l'ultra-libéralisme, de la dérégulation sociale et économique, de la précarité mais aussi du communautarisme, du laxisme et du refus de l'autorité.

Il est donc d'autant plus important d'avoir une vision cohérente fondée sur des valeurs fortes et équilibrées que nous vivons des temps incertains et inquiétants pour notre cohésion sociale.

C'est sans doute pour ces motifs que nous pensons que le meilleur slogan de mai 68 et qui demeure d'actualité, c'est « la réforme oui, la chienlit non ».

<https://www.facebook.com/ChampsTousEnsembleavecEricBitbol>
E.Bitbol – C.Jeunesse – JP.Marty – A.Miquel
E.Perez – D.Moëbs – B.Champes

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

- Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 17h45
- Permanence le samedi matin
de 9h à 12h pour les services
municipaux : affaires générales,
éducation, régie et solidarité.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire reçoit
en mairie le mardi matin
de 8h30 à 12h, sur rendez-vous,
pris le vendredi au plus tard
au 01 64 73 48 70

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 25 juin 2018

19h30

Hôtel de ville.

Ordre du jour complet

par affichage,

presse locale et

site internet de la ville

www.ville-champssurmarne.fr

EXPOSITION POUR TOUT PETITS LECTEURS...

Comme une petite pause entre les saisons, une petite parenthèse poétique pour partir à la découverte des livres, des sons, des matières. 4 saisons pour rêver dans le désordre : jouer avec le printemps, toucher l'hiver, écouter l'automne et rêver l'été. Ou l'inverse ! Et une cinquième à inventer ...

Les 5 saisons, à la Médiathèque du Ru de Nesles, du 15 mai au 9 juin 2018, c'est une exposition conçue comme un espace ludique de découvertes et de lectures pour les très jeunes enfants.

ROBOTS ABSURDES

Le monde des robots n'est pas si compliqué et peut même vite devenir rigolo ! Viens construire un petit robot qui se déplace dans tous les sens avec un gobelet, une brosse et décore-le pour le rendre encore plus vivant !

Robots absurdes, atelier 6-10 ans, à la Médiathèque du Ru de Nesles le mercredi 16 mai 2018 à 14h.

EXPOSITION DE PEINTURES

Le Parc du Château comme source d'inspiration. Une palette de couleurs et quelques traits de pinceaux comme mode d'expression. Une galerie de tableaux comme les meilleurs fruits d'une abondante récolte. Les artistes Campésiens vous donnent rendez-vous du mardi 22 mai au mardi 19 juin 2018, pour découvrir une nouvelle exposition du « Champs des Arts ». **Le vernissage de l'exposition, ouvert au public, aura lieu le samedi 19 mai 2018 de 11h à 12h30.**

EXPOSITION ARTISANALE

Le Club Féminin de Champs-sur-Marne organise une exposition artisanale le vendredi 25 et le samedi 26 mai 2018, salle André Le Nôtre, à l'ancien presbytère de 9h30 à 18h30. Tableaux 3D et mosaïques diverses, divers supports avec collage de serviette, cartes, bijoux, peintures sur bois et sur métal, cartes postales, foulards, sacs et broderies sont autant de créations des adhérentes du club qui vous y seront proposées. L'exposition artisanale du Club Féminin, ce sont des idées cadeaux mais surtout une bonne occasion de faire et de se faire plaisir à petits prix.

LA GRANDE RÉVISION

Du 1^{er} au 9 juin 2018, la Médiathèque du Ru de Nesle ouvre ses portes aux lycéens. Ils y trouveront, comme dans l'ensemble du réseau, les meilleures conditions pour préparer leurs examens : du temps, des espaces réservés, un accès Wifi, des outils d'aide à la révision et l'accompagnement de professionnels pour les encourager. Des ateliers de relaxation et de gestion du stress seront proposés par une sophrologue.

La grande révision à la médiathèque du Ru de Nesles c'est le mardi, jeudi et vendredi de 14h à 19h et le mercredi et samedi de 10h à 18h.

EN CHANTANT AVEC NAGUI

Un après-midi avec Nagui pour l'enregistrement de l'émission « **N'oubliez pas les paroles** », Ça vous tente ? Le service municipal solidarité invite les retraités de la commune à un après-midi musical et très convivial le lundi 11 juin aux studios de la Plaine Saint-Denis ! L'accompagnement se fera grâce au car municipal avec plusieurs points de rendez-vous sur la ville. Une collation sera offerte sur place.

Pour faciliter l'organisation, les inscriptions sont obligatoires auprès du service solidarité au 01 64 73 48 30 du 14 mai au 1^{er} juin. La sortie est gratuite.

LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT VAGABONDE

A travers une petite randonnée en ville, du rond-point des Pyramides aux bords de Marne, venez découvrir, observer la faune et la flore en milieu urbain et redécouvrir la biodiversité de la ville. **Dimanche 10 juin 2018 de 9h à 12h.**

Inscription : La luciole vairoise / Jacques Dumand au 06 16 03 75 30

TROC ET PUCES

Le dimanche 17 juin 2018, l'Office Municipal d'Animation organise son toujours très attendu « **Troc et puces** » en centre ville de 8h à 18h. Les inscriptions auront lieu le dimanche 27 mai 2018, salle Jean Effel de 8h30 à 12h et de 14h à 16h.

ATTENTION une seule date d'inscription :
le dimanche 27 mai 2018.

Pour faciliter votre démarche, la demande d'inscription peut être retirée en mairie ou téléchargée sur le site de la ville www.ville-champssurmarne.fr

Renseignements à l'OMA au 01 64 73 42 64.



(Naissances)



Janvier 2018

- Le 6 :** Charlotte BIASOTTO,
- Le 12 :** Assia BENHAMAMOUCH,
- Le 15 :** Mathys ICHECK,
- Le 18 :** Brayan AKOUETE,
- Le 23 :** Nathanaël OKINGA EBOUNGOU,
- Le 27 :** Romain FENOUD,
- Le 29 :** Enzo GAY,
- Le 30 :** Ayat RADJAB.

Février 2018

- Le 1^{er} :** Ilyes DJEDDI,
- Le 2 :** Imad MABED,
- Le 4 :** David PRADELS BÂRZEA,
Nayana GOMIS,
- Le 5 :** Mady COËZY LEBRUN,
Ghofran et Nouran BENAMOR
- Le 6 :** Maeva MORELON,

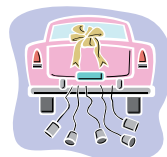
Février 2018

- Le 7 :** Louise KHELIFA,
- Le 11 :** Tessa MUHEL,
- Le 12 :** Mouad KABOUH,
- Le 15 :** Clément ROUSSEAU
- Le 16 :** Isaiah DIABIRA
- Le 19 :** Elia MUSSAULT
- Le 20 :** Yasser ALI,
- Le 25 :** Mathias BERNIER,
- Le 26 :** Lucas DIOT, Camélia AIDALI,
- Le 26⁷ :** Aurel ZITTE.

Mars 2018

- Le 1^{er} :** Moussa CAMARA,

(Mariages)



Mars 2017

- Le 17 :** Amina MACHHOUR et Ismail KHALFI.
- Le 24 :** Charlotte MORUZZI et Loïc RUTKOWSKI.

Les informations recueillies par l'état civil sont nominatives et relèvent de la vie privée. Leur divulgation peut porter atteinte aux droits des personnes. Aussi, seules les naissances, mariages et décès pour lesquels un accord exprès préalable auprès des services de l'état civil aura été donné peuvent être inscrites dans ces colonnes. Dans le cas des naissances, Champs-sur-Marne ne bénéficiant pas de maternité sur son territoire, cet accord peut aussi avoir été recueilli directement par les services d'état civil des villes concernées. Le magazine de Champs-sur-Marne ne peut alors procéder à la publication qu'après transmission officielle des demandes, et décline toute responsabilité en cas de retard.

NUMÉROS UTILES

LA MAIRIE

BP1 - Champs-sur-Marne
77427 Marne La Vallée Cedex 2
Tél. 01 64 73 48 48
Fax. 01 64 73 48 12
Mél : courrier@ville-champssurmarne.fr
<http://www.ville-champssurmarne.fr>

POLICE

- Bureau de Champs-sur-Marne
Rue Flandres-Dunkerque
Tél. 01 64 68 07 53
- Commissariat de Noisiel
Tél. 01 64 11 28 28

ERDF

Urgence 0 972 675 077

GRDF

Urgence 0 800 473 333

SERVICE DES EAUX - SFDE

ZI de Noisiel
Boîte Postale 49
9, rue de la Mare Blanche
77425 Marne la Vallée cedex 2
Urgence 0 811 900 400

Syndicat mixte d'Enlèvement et de Traitement des Résidus

Ménagers (SIETREM)
Tél. 0 800 770 061
<http://www.sietrem.fr>

URGENCES

- SAMU : 15
- POLICE SECOURS : 17 ou 112
- POMPIERS : 18 ou 112
- SOS MÉDECINS 77 NORD :
0 825 33 36 15
- Hôpital de Jossigny :
01 61 10 61 10
- Centre Anti-Poison :
01 40 05 48 48
- Urgence dentaire :
08 92 23 11 28



Samedi 19 mai 2018

à partir de

15h

CHAMPS

en fête

Farandole
des associations

Sur le mail de
l'hôtel de ville

Prestations
des associations
Spectacle à partir de 19h
"Exibus" Cie Alfred Alerte
Concert à partir de 20h
"Les Balochiens"



Marché de printemps

Samedi 19 mai 2018 de 10h à 22h
Dimanche 20 mai 2018 de 10h à 18h
Lundi 21 mai 2018 de 9h à 18h